

La Croix, no. 41834
Débats, mercredi 14 octobre 2020 582 mots, p. 4

Question du jour Faut-il créer un impôt sur la fortune « vert » ?

Plus on est riche et plus on pollue

Clément Sénéchal. Chargé des campagnes politiques climatiques à Greenpeace France
(Source : Clément Sénéchal)

D'ABBUNDO Antoine

Dans un rapport publié mardi 13 octobre et intitulé « L'argent sale du capital », l'organisation Greenpeace propose de créer un impôt sur la fortune (ISF) vert. Il s'agirait d'une part de rétablir l'ISF tel qu'il existait avant 2017 et d'autre part d'y ajouter une surtaxe carbone, qui serait calculée en fonction du caractère polluant du patrimoine détenu par un ménage. La mesure pourrait rapporter 10 milliards d'euros à l'État, selon les calculs de l'organisation.

page 4

Notre proposition de créer un ISF vert, autrement dit un impôt sur la fortune qui serait basé sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) induites par les placements financiers des ménages les plus riches, part d'un double constat. D'abord, la fiscalité carbone est aujourd'hui au point mort en France. La taxe carbone a été gelée en 2018 à la suite du mouvement des gilets jaunes, et les mesures proposées récemment par la Convention citoyenne sur le climat sont écartées les unes après les autres par le gouvernement. Résultat: l'action climatique est paralysée. Ensuite, on s'aperçoit que plus on est riche, plus on pollue. D'après une étude de l'OFCE, l'empreinte carbone des ménages aux revenus les plus bas s'élève à 15,2 tonnes d'équivalent CO2 par an contre 40,4 tonnes pour ceux aux revenus les plus hauts. Les 10% les plus riches polluent environ trois fois plus que les 10% les plus pauvres.

Si l'on prend en compte l'impact du patrimoine financier sur le climat, cette différence est encore plus importante. Selon les estimations du cabinet spécialisé Carbone 14, le patrimoine financier moyen des 1% des ménages les plus aisés émet 66 fois plus de GES que celui des 10% des ménages les moins bien dotés.

D'où la nécessité, face à l'urgence climatique, de réformer la fiscalité française pour mieux répartir l'effort entre les différents acteurs économiques. Cela passe par un rétablissement de l'ISF auquel nous proposons d'adjoindre une composante dont le barème serait assis sur l'empreinte carbone du patrimoine et indexé sur la valeur de la taxe carbone.

Cette réforme présente trois intérêts. Premièrement, elle permet d'aller vers une transition plus juste par un meilleur partage de l'effort, ce qui contribuera à plus de cohésion sociale et à une plus grande acceptabilité des mesures à prendre.

Deuxièmement, elle apporte des recettes nouvelles à un moment où le plan de relance et la crise climatique conduisent à augmenter les dépenses publiques. L'ISF vert permettrait de

dégager autour de 10 milliards d'euros par an, dont 4,3 milliards pour la composante climatique qui viennent en plus de ce que rapportait l'ISF quand il a été supprimé en 2018.

Troisièmement, cela devrait inciter les ménages les plus aisés à décarboner leur portefeuille, à désinvestir leur argent des activités les plus nocives pour le climat et la planète.

Jusqu'ici, le président Macron et son gouvernement restent obstinément hostiles à un retour de l'ISF alors que, dans le même temps, nombre de réformes ont profité aux catégories les plus aisées - par exemple, la réforme de la fiscalité du capital - et que des aides publiques sont accordées aux entreprises sans contreparties sociales ou environnementales.

Mais une mobilisation suffisamment forte de la société civile peut changer la donne. Aucun dirigeant ne peut plus prétendre à la moindre crédibilité politique s'il ne prend pas à bras-le-corps la crise climatique.